drone-spot

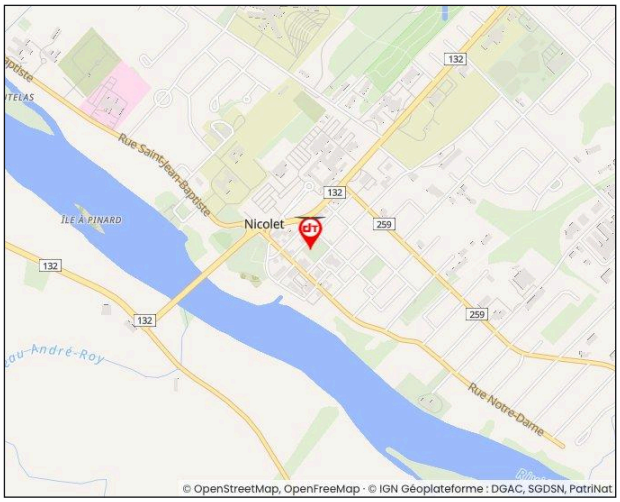
FICHE DE VOL

Générée le 17 novembre 2026

Nicolet QC

Insolite · Canada

Coordonnées GPS	46.22662, -72.61707
Altitude	18 m
Hauteur maximale	70 m max
Accès	Accès direct en voiture
Aérodrome le plus proche	Hélistation de Nicolet 2,5 km, direction O · spot 8 m plus haut
Référence du spot	303903



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC−05:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Mar. 17 nov.	06:22	06:55	16:16	16:49	9 h 21	06:55–07:41 · 15:30–16:16
Mer. 18 nov.	06:23	06:56	16:15	16:48	9 h 19	06:56–07:43 · 15:29–16:15
Jeu. 19 nov.	06:25	06:57	16:14	16:47	9 h 16	06:57–07:44 · 15:27–16:14

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Hélistation de Nicolet	Hélistation	2,5 km, direction O	10 m
Aéroport de Trois-Rivières	Aéroport	15 km, direction N	61 m
Aéroport de Louiseville	Aérodrome	22 km, direction O	12 m
Hélistation de Bécancour	Hélistation	23 km, direction NE	9 m

Description

Parfait pour débutant

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=303903

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Bonnes pratiques

Ce spot est hors de l'Europe : les règles sont celles du pays. Renseignez-vous auprès de son autorité de l'aviation civile avant de voler ; la bibliothèque Drone-Spot rassemble des notices de plusieurs pays.

- Gardez le drone à vue et volez bas (120 m au plus est la règle la plus répandue).
- Ne survolez pas les personnes, les rassemblements ni les routes.
- Restez loin des aérodromes, des sites militaires et des zones interdites.
- Vérifiez si un enregistrement, une formation ou une autorisation est exigé dans le pays.
- Respectez la vie privée et vérifiez votre assurance.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=46.22662&lon=-72.61707
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.